



AVIS DES ELUS DU CSE SIEGE CONCERNANT LE BILAN SOCIAL 2025

Les élus du CSE Siège sont appelés à se prononcer sur le bilan social 2025. Derrière un niveau d'emploi présenté comme globalement stable, ce bilan traduit un net recul de l'emploi non permanent (de presque un tiers).

Parallèlement, les recrutements en CDI poursuivent leur baisse : 137 arrivées en 2025 contre 177 en 2024.

Dans une logique affichée d'économie, le recours croissant à la prestation extérieure interroge. Le nombre de prestataires passe de 1 004 à 1 492 personnes en un an, et le volume d'heures de prestation de 831 466 à 1 011 123 heures. Le seul champ informatique voit ses heures de prestation progresser de plus de 50%.

Les élus demandent que le poids réel de l'externalisation soit documenté et mis en regard des économies annoncées.

L'effectif permanent reste composé à 50,4 % de femmes, un taux globalement stable. Des progrès demeurent cependant attendus sur les rémunérations : la rémunération moyenne des hommes s'établit à 75 688 €, contre 69 975 € pour les femmes.

La pyramide des âges de l'entreprise reste préoccupante. L'âge moyen atteint 48,7 ans, la part des plus de 55 ans s'établit à 34,3 %.

Dans le même temps, le nombre de contrats d'apprentissage recule de façon continue. Les élus soulignent la contradiction : attirer les jeunes vers les métiers de l'audiovisuel public doit être une priorité affichée.

Ils notent et saluent le travail collectif mené sur le handicap qui permet la progression du nombre de travailleurs handicapés, de 254 à 300 en un an.

Les élus alertent la direction sur la santé au travail. Le taux d'absentéisme est en hausse par rapport à 2024 (6,2 % contre 6%). Le bilan comptabilise 69 127 jours d'arrêt pour maladie et longue maladie. Surtout, les journées d'arrêt liées aux accidents du travail, de trajet et aux maladies professionnelles augmentent fortement. Cette dégradation intervient alors que les dépenses liées à la sécurité reculent. Les élus insistent sur le renforcement des mesures de prévention, de santé et de sécurité.

Les élus rappellent leur exigence de fiabilité et de lisibilité des indicateurs présentés, condition d'un avis pleinement éclairé. Dans la période de forte incertitude que traverse l'audiovisuel public, la qualité du dialogue social et de l'information des élus demeure un enjeu majeur.

Les élus du CSE siège appuient la demande faite en CSEC d'une GPEC incluant

- Une cartographie des emplois critiques et des départs non remplacés,
- Une projection des départs (notamment retraites) et des besoins de recrutement / reconversion.

Ils demandent à la direction un renforcement des plans de prévention des risques comprenant :

- Un diagnostic des causes d'absentéisme et des licenciements pour raisons de santé,
- Des actions ciblées par métier,
- Un suivi spécifique des mi-temps thérapeutiques.

Ils demandent également une politique « salariés expérimentés » dédiée, conformément aux obligations légales :

- Des aménagements de fin de carrière,
- Une formation et reconversion,
- Des dispositifs de maintien dans l'emploi et de transmission des savoirs.

Enfin, les élus demandent la mise en place d'un baromètre social dans un premier temps puis d'un observatoire de la souffrance au travail pour mesurer de manière objective, régulière et transparente, les causes réelles de départ, de mal être au travail et l'évolution des risques physiques et psychosociaux.

VOTANTS : 25

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 2

Les organisations syndicales FO, CGC, CGT, CFDT et SNJ s'associent

Paris, le 8 juillet 2026

Olivier VIRATELLE
Secrétaire Adjoint du CSE Siège de FTV

